



Copie à publier aux annexes du Moniteur beige après dépôt de l'acte



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

1 8 FEV. 2019

DU BRABANTINAMELON

N° d'entreprise: 0445.463.986

Dénomination.

GACHOT: WHY? (en entier):

(en abrégé):

Forme juridique: ASBL

Siège: CHAUSSEE DE CHARLEROI 115 - 1370 JODOIGNE

Objet de l'acte: DISSOLUTION DE L'ASBL "GACHOT: WHY?" - CLOTURE

Le 19 octobre 2018 Au siège social,

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'Association Sans But Lucratif « GACHOT : WHY ? », ayant son siège social Chaussée de Charleroi 119 à 1370 Jodoigne.

BUREAU

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur LECLERC Eric, Président administrateur déléqué.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés les membres indiqués à la liste des présences ci-annexée, signée par chacun d'eux ou leurs mandataires avant l'ouverture de la séance.

La liste des présences est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Tous les membres sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée est légalement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il doive être justifié des formalités de convocation.

EXPOSE DU PRESIDENT

Le Président expose que :

La présente assemblée a pour ordre du jour :

·La dissolution de l'asbl

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour :

1. Monsieur le Président propose la dissolution de l'asbl. Il apparaît que l'asbl ne détient plus aucun compte bancaire, n'a plus aucune activité et donc n'a plus aucune nécessité. Raison pour laquelle, il propose à l'assemblée des membres la dissolution de l'association.

Vote : l'ensemble des membres vote à l'unanimité la dissolution immédiate de l'asbl « Gachot : Why ? ».

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

Le Président donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les associés qui en ont exprimé le désire ont

signé.exte

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature

